

PLAN DE RÉSILIENCE POUR LES TRANSPORTEURS PUBLICS ROUTIERS ET LES NÉGOCIANTS D'ANIMAUX VIVANTS

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

AVRIL 2022

Enregistrement des entreprises

- Les **entreprises de transport public routier** et les **entreprises de négoce d'animaux vivants** se connectent au portail à l'url

<https://portail-aide-aux-transporteurs.asp-public.fr/>

- Ils doivent identifier leur entreprise, renseigner un contact opérationnel et les coordonnées bancaires associées au SIRET



Enregistrement des entreprises

- Le portail est pré-alimenté par les données fournies par l'**Etat** (liste SIREN/licence/numéro Assurance maladie)
- Les entreprises de transport public routier et négociants d'animaux vivants renseignent sur le portail :
 - Leur SIRET (**un seul SIRET par SIREN**),
 - Leur numéro de licence ou d'Assurance maladie pour le transport sanitaire (sauf pour les entreprises de négoce d'animaux vivants)
 - Les contacts (un obligatoire, possibilité d'en saisir 2),
 - Leur adresse (a minima, code postal et ville qui sont les seuls champs obligatoires)
 - Leurs coordonnées bancaires correspondant au SIRET
- Pour sécuriser l'inscription, un **contrôle de cohérence** est activé entre les éléments renseignés et les informations fournies par l'Etat. En cas d'écart (SIREN déjà activé, SIREN absent du fichier de l'Etat, coordonnées de paiement déjà utilisées par un autre SIREN, entreprise non éligible), l'inscription échouera.
- L'inscription achevée, un mail d'**accusé réception** est transmis au premier contact renseigné



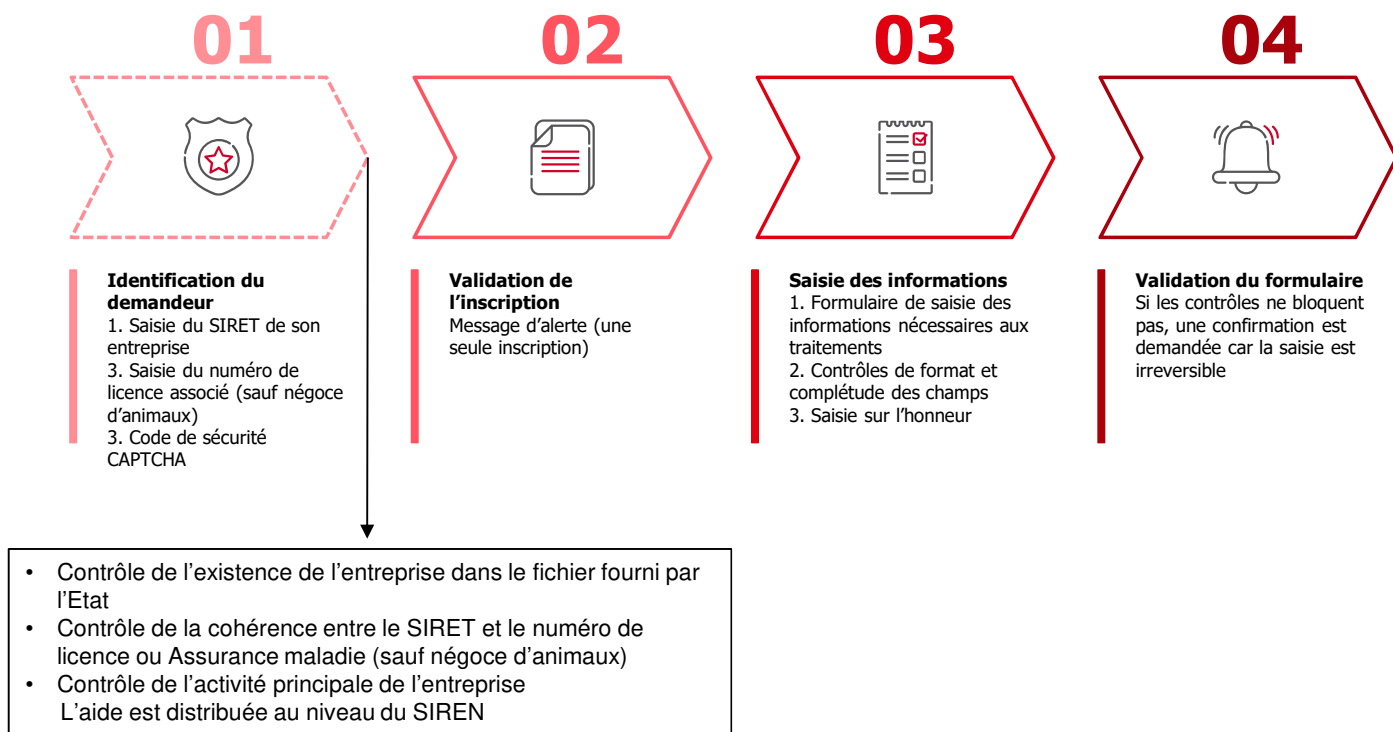
Une fois la saisie achevée, l'inscription ne sera plus modifiable en ligne

- **Plus d'informations sont disponibles sur : <https://www.asp-public.fr/aides/aide-aux-transporteurs-publics-routiers>**

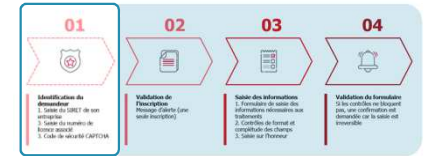
Calendrier d'enregistrement des entreprises de transport public routier

- Calendrier pour se déclarer sur le portail ASP <https://portail-aide-aux-transporteurs.asp-public.fr/>
 - Les entreprises de transport public routier par autocar, de marchandises et de transport sanitaire peuvent s'inscrire à compter du **6 avril 2022** sur le portail ASP.
 - Les négociants d'animaux vivants peuvent s'inscrire à compter du **13 avril 2022**.
 - Les inscriptions sont possibles jusqu'au **31 mai 2022**.

Vue générale de la plateforme



Portail : page d'accueil



Aide exceptionnelle au bénéfice des entreprises de transport public routier ou de négoce d'animaux vivants
Demande de référencement pour les transporteurs ou négociants
[Explication dispositif](#)

Je suis transporteur routier (highlighted with a red circle)

Je suis négociant d'animaux vivants

Information
L'inscription des entreprises est ouverte.

Vérification de l'éligibilité

SIRET *

23165498712315

Numéro de licence *

Ce n° correspond au n° de licence

AB005230X2374

Contrôle de sécurité *

~~mbexb~~

Saisir mes informations

Les transporteurs routiers doivent également renseigner leur numéro de licence, un contrôle de cohérence est appliqué

⚠ Le numéro de licence des transporteurs publics routiers comporte un numéro à deux chiffres indiquant la région concernée (5ème et 6ème caractères du numéro de licence). Les numéros ayant changé à l'occasion du redécoupage des régions administratives pour celles concernées par des regroupements, il est recommandé de consulter la table de correspondance des anciennes et nouvelles régions sur <https://public.opendatasoft.com/explore/dataset/anciennes-nouvelles-regions/table/?flg=fr>

Aide exceptionnelle au bénéfice des entreprises de transport public routier ou de négoce d'animaux vivants
Demande de référencement pour les transporteurs ou négociants
[Explication dispositif](#)

Je suis transporteur routier

Je suis négociant d'animaux vivants (highlighted with a red circle)

Information
L'inscription des entreprises est ouverte.

Vérification de l'éligibilité

SIRET *

23165498712315

Contrôle de sécurité *

~~mbexb~~

Saisir mes informations

Code illisible ? Régénérer un code
ab0cd
Le contrôle de sécurité est uniquement composé de chiffres et lettres minuscules

Le contrôle de sécurité n'accepte que des chiffres ou des lettres en minuscule. Un clavier en majuscules (capslock) ne permettra pas la saisie de lettres.

Le SIRET doit être éligible (activité de l'entreprise) et présent dans la liste fournie par l'Etat.

Portail : page d'accueil – messages d'erreur



Vérification de l'éligibilité

Erreur lors de la saisie

- Le couple SIRET / n° de licence n'est pas éligible à la saisie. Vérifiez les informations en votre possession et procédez à une nouvelle demande. Si le souci persiste, contactez l'assistance au 0 809 547 447 en exposant votre souci d'identification.

Transporteurs routiers :

Ce message s'affiche si le couple SIRET/numéro de licence n'est pas inclus dans la liste fournie par l'Etat.
L'erreur peut se situer sur l'un ou l'autre des deux champs.

Vérification de l'éligibilité

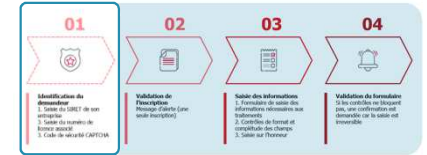
Erreur lors de la saisie

- Le SIRET n'est pas éligible à la saisie. Vérifiez les informations en votre possession et procédez à une nouvelle demande. Si le souci persiste, contactez l'assistance au 0 809 547 447 en exposant votre souci d'identification.

Négociants d'animaux vivants :

Ce message s'affiche si le SIRET n'est pas inclus dans la liste fournie par l'Etat
Il peut s'agir d'une erreur de saisie sur celui-ci.

Portail : page d'accueil – messages d'erreur



Vérification de l'éligibilité



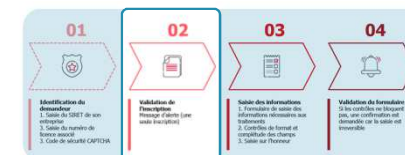
Erreur lors de la saisie

- La saisie pour ce n° SIREN a déjà été effectuée. L'entreprise est déjà enregistrée (avec un SIRET qui l'identifie de façon unique).

Ce message s'affiche si l'entreprise s'est déjà enregistrée. Une même entreprise ne peut faire la demande qu'une seule fois. La demande a pu être faite soit sur le même SIRET, soit sur un autre SIRET de la même entreprise (SIREN)

Portail : confirmation du SIRET saisi sur la page d'accueil

ProcessGestionAIDTRANSP_v1_1.pptx



Confirmation de saisie

Le SIRET que vous avez saisi sera celui utilisé pour l'ensemble des établissements de votre entreprise. C'est cet établissement qui percevra l'intégralité des montants d'aide qui seront versés pour l'ensemble des établissements de votre entreprise. Aucune autre demande de référencement pour votre SIREN ne sera possible après validation de cette étape. Souhaitez-vous poursuivre votre saisie sur ce SIRET ?

Oui Non

Exemple de page du portail

- Le formulaire doit être renseigné entièrement par le demandeur, à savoir :
 - Dénomination sociale de l'entreprise
 - Contact (1 minimum, un second optionnel)
 - Adresse postale (a minima code postal et ville)
 - Coordonnées bancaires du SIRET déclaré
- Il doit notamment certifier les points suivants :

Je certifie sur l'honneur :

- avoir la qualité requise pour engager l'ensemble de mon entreprise dans la perception de cette aide *
- demander le versement de l'aide sur les coordonnées bancaires renseignées dans ce formulaire *

Valider

Une fois l'intégralité des informations correctement renseignées, un accusé de réception et une confirmation des données d'identification sont mis à disposition par mail

Saisie des informations
Identité personne morale

Dénomination sociale *
Entreprise & Cie

Informations de contact
Contact principal (destinataire des avis de paiement)

Prénom * Nom * Téléphone *
CAMILLE DUPONT 0512234556

Adresse e-mail * Confirmer l'adresse e-mail *
exemple@mail.fr exemple@mail.fr

Contact secondaire

Prénom Nom Téléphone
CAMILLE DUPONT 0512234556

Adresse e-mail Confirmer l'adresse e-mail
exemple@mail.fr exemple@mail.fr

Adresse

Numéro Extension voie Type voie
999 Sélectionnez une vale... Sélectionnez une vale...

Voie
DE FRANCE

Complément voie
lieu-dit La Plaine

N° d'appartement/étage
Apprt. 14 - 1er étage

Entrée-Bâtiment-Immeuble
Résidence Capucine - Bâtiment A

Code Postal * Ville *
75001 Sélectionnez une valeur

Coordonnées bancaires

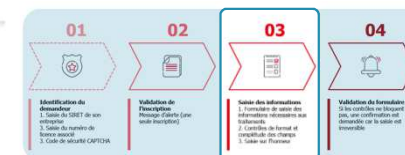
Titulaire du compte *
DUPONT CAMILLE

IBAN * BIC *
FR00 1234 5123 4512 3456 7891 123 ABCDEFGH

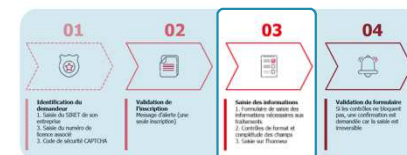
Je certifie sur l'honneur :

- avoir la qualité requise pour engager l'ensemble de mon entreprise dans la perception de cette aide *
- demander le versement de l'aide sur les coordonnées bancaires renseignées dans ce formulaire *

Valider



Saisie des informations : message d'erreur



Coordonnées bancaires

Titulaire du compte *

TETST

IBAN *

FR7616906000070000765432163

BIC *

AGRIFRPP869

✖ La coordonnée de paiement est déjà renseignée pour une autre entreprise.

Ce message s'affiche si une autre entreprise a renseigné le même IBAN lors de son inscription.

Portail : Confirmation de prise en compte de la saisie



Confirmation de saisie

Bonjour,

Votre saisie a bien été prise en compte.

Un email de confirmation vous a été envoyé à l'adresse courriel renseignée pour le contact principal.

Pensez à vérifier vos dossiers courriels indésirables (expéditeur noreply).

Merci de re-vérifier attentivement les informations présentes dans ce courriel.

Si vous détectez une erreur, merci d'appeler l'assistance sans attendre au 0 809 547 447 avec les anomalies détectées.

Eligibilité et calcul de l'aide

L'éligibilité est vérifiée au moyen de différents éléments :

- La présence du SIREN associé au SIRET dans la liste fournie par l'Etat (DGITM)
- La cohérence avec le numéro de licence ou le numéro Assurance maladie saisi (sauf entreprise de négoce d'animaux)
- L'activité principale de l'entreprise

Les entreprises éligibles sont :

- Les entreprises de transport de personnes par autocar, les entreprises de transport sanitaire hors taxis, ou de transport de marchandises établies en France dont l'activité principale est précisée par l'Etat
- Les entreprises de négoce d'animaux vivants établies en France

L'aide est attribuée sur la base de la flotte de véhicules utilisés par l'entreprise pour l'exercice de son activité. L'entreprise doit être propriétaire de ces véhicules, ou locataire de ces véhicules dans le cadre d'un contrat de location longue durée ou de crédit-bail

Pour des informations sur les règles détaillées, se référer au décret n° 2022-511 du 8 avril 2022 relatif aux aides exceptionnelles attribuées aux entreprises de transport public routier et aux entreprises de négoce d'animaux vivants : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045536740>

Eligibilité et calcul de l'aide

L'aide est affectée au niveau du SIREN en fonction de la flotte de véhicules éligibles en son sein. Sont éligibles :

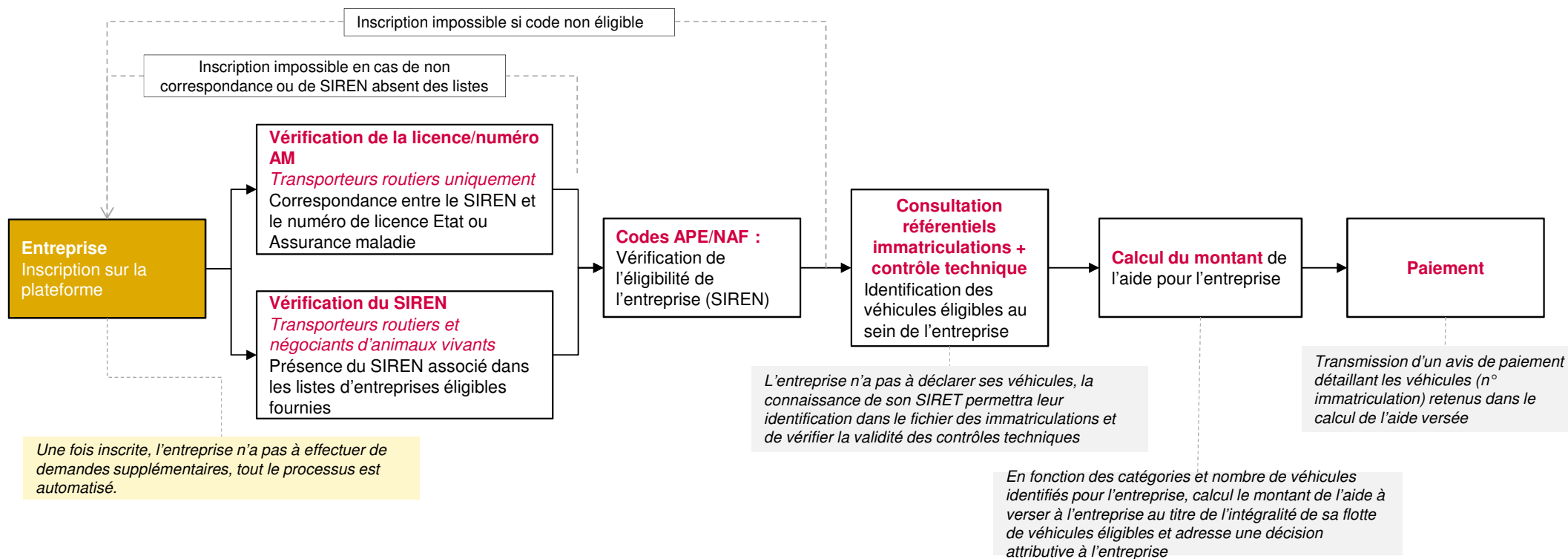
- Les autocars
- Les ambulances et les véhicules sanitaires légers, à l'exception des taxis
- Les véhicules de catégorie N (transport de marchandises) y compris les VASP (Véhicules Automoteurs Spécialisés) affectés au transport de marchandises

Les véhicules doivent être exploités et à jour de leur contrôle technique à la date du 01/03/2022.

L'aide est égale à la somme des produits du montant d'aide unitaire par le nombre de véhicules correspondant à chaque catégorie pour l'entreprise considérée.

| Catégorie de véhicules | Entreprises de transport de personnes ou marchandises | Entreprises de négoce d'animaux vivants |
|--|---|---|
| | Montant unitaire de l'aide, en euros | Montant unitaire de l'aide, en euros |
| Autocars | 1 000 | / |
| Ambulances, VSL | 300 | / |
| Véhicules porteurs de transport routier de marchandises de PTAC ≤ 3,5T | 300 | / |
| Véhicules porteurs de transport routier de marchandises de PTAC > 3,5T et ≤ 7,5T | 400 | 400 |
| Véhicules porteurs de transport routier de marchandises de PTAC > 7,5T et ≤ 26T | 600 | 600 |
| Véhicules porteurs de PTAC > 26T | 750 | 750 |
| Remorques de transport de marchandises de plus de 12 tonnes, hors semi-remorques | 550 | 550 |
| Véhicules tracteurs de transport routier de marchandises | 1 300 | 1300 |

Processus de gestion



L'entreprise s'inscrit avec un SIRET, mais le calcul comprend tous les véhicules connus au niveau du SIREN. Pour les grosses structures disposant de plusieurs SIRET, une seule inscription est requise.

Calendrier des paiements

Les paiements sont réalisés par l'ASP chaque semaine les jeudis.

- Les entreprises inscrites avant le vendredi de chaque semaine seront prises en compte dans le paiement du jeudi suivant
- La cohérence entre les coordonnées bancaires et le SIRET déclarés seront vérifiées avant paiement.
- Les comptes bancaires des entreprises sont crédités selon les délais inter-bancaires, entre 2 et 4 jours après le paiement par l'ASP
- Un avis de paiement est adressé à l'entreprise précisant les véhicules (n° immatriculation) retenus dans le versement

Les premiers paiements

- Seront réalisés **jeudi 21 avril 2022**
- Les entreprises inscrites avant le 15 avril seront prises en compte dans ce premier paiement